

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 23 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Christelle BACQ-DE PAEPE, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 61
Présents: 36
Votants : 42

Date de la convocation : 16 mai 2019

Date d'affichage : 07 juin 2019

Présents : Mme BACQ-DE PAEPE Maire, M. AUNAY Adjoint, M. MAILLARD, Mme LE SECQ, M. GOUJON, M. AMIOT, Mme AUTRET, Mme CAPDEBOSCQ, M. JEHANNE, Mme LAUNAY, M. BOUILLIE, Mme HAIZE, M. TOUTAIN, M. GRAVRAN, Mme BONNEMENT, M. TOULIS, M. POULVELARIE, Mme GOSSELIN, M. DESHAYES, M. DECAYEUX, M. DEFEINGS, M. HASLEY, M. BONHOMME, M. BINTEIN, Mme PICQUENDAR, Mme LE BELLEGO, M. MOUNIER, M. G. SOLO, M. LELIÈVRE, Mme FROMAGE, M. ARMENOULT, M. BLANVILLAIN, M. LACERDA, M. DIGNE, Mme HAUBERT, M. ZARAGOZA, Conseillers municipaux.

Absents : M. TREMEREL, Mme MOUET, M. LANDRIN, M. SIMONOU, M. LAGNEAUX, M. DEMARLE, M. DESRAMÉ, M. PHILIPPE (excusé), M. A. SOLO, Mme MARCHAL, Mme GUYOT, M. MOURRAIN, M. LEMAÇON (excusé), Mme MOURRAIN, M. PLUS, M. RESSENCOURT, M. ROBERGE, M. GIOT, M. CLOUD.

Pouvoirs : M. BISSAY à Mme AUTRET, M. BOURGUAIS à M. GOUJON, Mme ROCQUES à M. BOUILLIE, M. LAMBERT à Mme FROMAGE, Mme BLANCHET à M. DIGNE, M. MAULION à M. BLANVILLAIN.

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Est désigné secrétaire de séance : M. POULVELARIE.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 04/04/2019 :

M. LELIEVRE, secrétaire de séance de la précédente réunion demande des rectifications dans sa rédaction à savoir :

α au point n° 11 : il convient de lire Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29 novembre **2018** et non 2019,

α au point n° 13 : charge enfin **Mme** le Maire et non Mr,

α au point n° 14 : le 22 novembre **2018** et non 2019.

Ces modifications faites, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres (présents ou représentés) approuve le procès-verbal de la séance du 04 avril 2019.

2) CM/DEL2019/282305 : Uniformisation coût de la scolarité pour les enfants hors commune :

Actuellement une participation aux communes de résidence des enfants scolarisés est demandée à hauteur de :

α 820 € par an et par enfant scolarisé à l'école de Saint Cyr du Ronceray,

α 774.89 € par an et par enfant scolarisé en maternelle à Saint Pierre de Mailloc,

α 518.32 € par an et par enfant scolarisé en primaire à Saint Pierre de Mailloc et La Chapelle Yvon.

Mme le Maire vous propose d'appliquer à compter de la rentrée de septembre 2019 la même participation quelle que soit l'école fréquentée à savoir 820 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés fixe à compter de la rentrée de septembre 2019 la participation des communes à 820 € par an et par enfant qu'elle que soit l'école de Valorbiquet fréquentée.

3) CM/DEL2019/292305 : Subvention :

En 2016, 2017 et en 2018, lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal avait octroyé une subvention annuelle de 100 € à l'association de la commune déléguée de La Chapelle Yvon « Ça c'est d'la bagnole ». Lors de notre dernière réunion de Conseil Municipal du 04 avril dernier, nous n'avons pas reconduit de subvention à cette association. Afin de réparer cet oubli, Mme le Maire vous propose de lui accorder une subvention pour l'année 2019 de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de lui

accorder une subvention annuelle pour 2019 d'un montant de 100 €.

4) CM/DEL2019/302305 : Contrat de sponsoring :

Mme le Maire expose la demande d'aide de Melles BOUVET et CARÉ qui souhaitent participer au 23^{ème} RAID 4L TROPHY (du 20/02/2020 au 01/03/2020). Melle BOUVET est originaire de Tordouet, ses parents y habitent toujours. Elle a été scolarisée à l'école de Saint Cyr du Ronceray ; sa grand-mère est de Saint Cyr du Ronceray.

Le partenariat peut être financier : don ou encart publicitaire sur le véhicule (de 200 € à 500 € selon l'emplacement et la taille de l'encart) ou bien en nature (fourniture d'équipement(s) exemple : pièces mécaniques, matériels scolaires et sportifs etc...).

Mme le Maire vous propose d'accorder à Melles BOUVET et CARE une subvention de 200 € pour leur permettre de réaliser leur RAID 4 L TROPHY édition 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de membres présents ou représentés décide d'octroyer une subvention de 200 € à Melles BOUVET et CARE et autorise Mme le Maire à signer le contrat de sponsoring. Dans ce contrat, le sponsorisé s'engage à mettre un encart publicitaire sur la Renault 4 L au numéro défini, à promouvoir le sponsor sur les documents de l'association voués à être lus et/ou distribués au public, à une publicité sur la page Facebook, à un article de journal valorisant le sponsor, une invitation aux événements (soirée de clôture, journée de présentation), un reportage photos, le logo sur tous les supports de communication.

5) CM/DEL2019/312305 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial :

Mme le Maire propose la création à compter du 01 juillet 2019 d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet : 30/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres (présents ou représentés) :

- a la création d'un poste d'adjoint technique territorial pour un temps de travail hebdomadaire de 30/35^{ème},
- a d'adopter la modification du tableau des emplois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget chapitre 012 article 6411.

6) CM/DEL2019/322305 : Convention Maison Familiale et Rurale : Délibération reportée :

Depuis l'envoi de la convocation pour la réunion de ce soir, Pôle Emploi nous a informé que le Préfet nous autorise à recruter un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour 20 h/hebdomadaire.

De plus, qu'elles tâches un stagiaire peut-il effectuer ?

Nous avons formulé une demande de stagiaire auprès de La Maison Familiale et Rurale de Blangy-Le-Château afin de recruter un stagiaire espaces verts. Aussi, Mme le Maire sollicite votre autorisation pour signer une convention avec la MFR.

Il existe 2 types de convention :

a convention relative aux stages d'initiation (pour les élèves des classes de 4^{ème} 3^{ème} en alternance) : durée totale de 15 semaines/an ; 32 h de présence pour un stagiaire de moins de 15 ans et 35 h pour un stagiaire de plus de 15 ans ; gratification facultative mais la MFR propose une fourchette des sommes versées aux stagiaires de 30 à 70 €/semaine,

a convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel (pour les élèves CAP travaux paysagers et BAC PRO aménagements paysagers) : durée totale de 16 à 28 semaines/an ; 32 h de présence pour un stagiaire de moins de 15 ans et 35 h pour un stagiaire de plus de 15 ans ; montant minimal de la gratification obligatoire des stagiaires 115.20 €/semaine pour un stagiaire de moins de 15 ans et 126 €/semaine pour un stagiaire de plus de 15 ans exonéré de charges sociales.

7) CM/DEL2019/322305 : Adressage :

Le 29 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la dénomination de l'ensemble des voies du territoire de Valorbiquet. Cependant, il s'avère depuis que deux voies ont été omises :

a sur la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray (du chemin du Chouctier au Chemin des Surtouques) : la commission propose de la nommer Le Sentier des Broches ;

a sur la commune déléguée de La Chapelle Yvon (en prolongement de la route des Vouacres à la hauteur du croisement de la Meule Doutée) : la commission propose La Route du Coudray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la dénomination de ces deux nouvelles voies.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la clôture de la séance levée à 21 H 40.

Le Maire,
Christelle BACCARDI

